

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: Belfius Invest Target Income

Belfius Invest Target Income est une assurance-vie liée à des fonds d'investissement (Branche 23). Il s'agit d'un produit de Belfius Assurances SA (numéro d'agrément 0037, siège : B-1210 Bruxelles, place Charles Rogier 11, tel : 02 286 76 11 ou www.belfius-insurance.be).

Autorité de contrôle: FSMA

Date de production du document d'informations clés : 02-09-2019

En quoi consiste ce produit ?

Type: Assurance-vie de la Branche 23 dont le rendement est lié à des fonds de placement internes.

Objectifs: Sur la base des critères déterminés par Belfius Banque SA, le produit d'assurance (Branche 23) Belfius Invest Target Income convient à la partie dynamique du portefeuille de l'investisseur. Les primes nettes versées dans le contrat Belfius Invest Target Income seront investies dans le fonds de placement interne choisi lors de la souscription du contrat. Les fonds de placement internes sont gérés par Belfius Assurances SA. Les fonds de placement internes sont libellés en EUR et investissent directement dans des OPC (Organisme de Placements Collectifs) de Candriam Luxembourg sans rendement garanti mais avec un objectif annuel de protection.

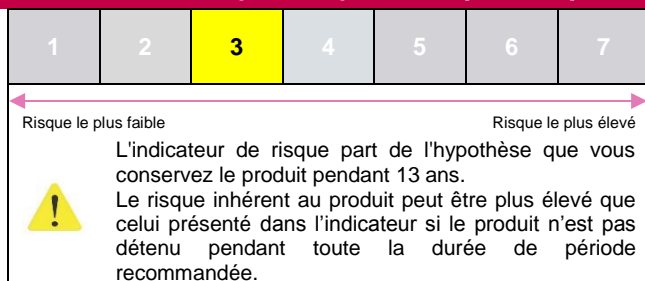
Vous pouvez choisir parmi les fonds de placement internes suivants:
Fonds de placement interne BI Target Income 2032
Le prospectus du fonds sous-jacent est disponible sur le site web de la compagnie de gestion concernée (www.candriam.lu). A la date de lancement du produit Belfius Invest Target Income, seul un fonds de placement interne sera disponible. Il est possible que de nouveaux fonds soient ajoutés par la suite avec d'autres durées et d'autres objectifs annuels de protection au lancement. Le souscripteur ne pourra souscrire qu'un fonds de placement interne par contrat.

Investisseurs de détail visés: public cible
Belfius Invest Target Income (Branche 23) est destiné en premier lieu aux personnes physiques qui ont plus de 18 ans (et l'assuré un âge maximum de 80 ans et 11 mois au 29/03/2032, l'échéance de l'assurance principale) et ont leur domicile en Belgique au moment de la souscription. Elles sont intéressées par l'organisation du transfert de leur patrimoine par la désignation d'un bénéficiaire en cas de vie et décès et souhaitent investir dans un produit avec un potentiel de rendement lié à l'évolution des marchés financiers dont une partie du capital investi fait l'objet d'un objectif de protection mais où une perte de capital est possible. Elles souhaitent racheter de manière régulière une partie de leur capital et disposent d'un horizon de placement long.

Assurance: avantages et coûts
Garantie principale : Garantie en cas de vie : la valeur du contrat (la réserve) correspondant à la multiplication des unités acquises et leur valeur correspondante. Garantie en cas de décès : la valeur du contrat (la réserve) correspondant à la multiplication du nombre total d'unités acquises par la valeur de chaque unité, déterminée le deuxième jour de valorisation ou endéans les trois jours ouvrables bancaires suivants, après réception par la Compagnie d'un extrait de l'acte de décès de l'assuré. Ce montant est éventuellement diminué des rachats effectués après la date du décès.
Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?».

Durée:
Assurance principale : Le contrat Belfius Invest Target Income est conclu pour une durée déterminée. L'horizon de placement recommandé pour le contrat Belfius Invest Target Income est de minimum 10 ans.
Assurance complémentaire dépendance : La survenance d'une dépendance lourde et permanente ne peut avoir lieu que jusqu'à l'échéance de l'assurance principale (29/03/2032).
Le contrat prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Assurances SA.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque (« SRI ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 23. Les fonds de placement internes de la Branche 23 sont exposés à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement des fonds de placement internes et de leurs fonds sous-jacents. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. La valeur d'une unité et ainsi le rendement dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques. Le rendement du contrat Belfius Invest Target Income n'est pas garanti par Belfius Assurances SA. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les évolutions futures des marchés ne peuvent être prédites avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication d'un certain nombre de résultats possibles fondés sur des rendements récents. Les rendements réels peuvent être inférieurs.

Investissement 10.000 EUR		1 ans	7 ans	13 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction de coûts	€ 6.697	€ 6.925	€ 6.135
	Rendement annuel moyen	-33,03%	-4,39%	-3,05%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.003	€ 10.068	€ 11.298
	Rendement annuel moyen	-9,97%	0,10%	1,02%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.658	€ 12.114	€ 14.443
	Rendement annuel moyen	-3,42%	3,02%	3,51%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 10.348	€ 14.564	€ 18.444
	Rendement annuel moyen	3,48%	6,52%	6,66%
Scénario en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 10.060	€ 12.114	€ 14.443

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 13 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Que se passe-t-il si Belfius Assurances SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'impact des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sorties anticipées potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ou vous conseille ce produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'impact de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 7 ans	Si vous rachetez après 13 ans
Total des coûts	€ 843	€ 1.603	€ 2.699
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,43%	2,29%	2,13%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,20%	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'impact des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,16%	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,77%	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Veillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie précoce.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ?

Période de détention recommandée: 14 ans afin de récupérer potentiellement l'investissement effectué.

Les frais ci-dessous sont appliqués si vous voulez racheter le contrat entièrement ou partiellement.

Frais de sortie:

5%, 4%, 3%, 2%, 1% sur le montant racheté selon que le rachat total ou partiel a lieu la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année du contrat. 0% à partir de la 6^{ème} année.

Il n'y a pas de frais de sortie dans les cas suivants :

- En cas de décès de l'assuré
- Sur les rachats partiels de la formule Comfort. La formule Comfort consiste à racheter mensuellement et gratuitement, une partie de la réserve conformément à l'objectif annuel de protection du fonds de placement interne qui est déterminé au moment de la souscription et lors d'un versement complémentaire de prime. Le rachat partiel et mensuel est égal à la prime nette multipliée par le pourcentage annuel protégé ensuite divisée par 12
- 1 fois tous les 12 mois, si le rachat partiel reste limité à 10% de la réserve à ce moment, avec un maximum de 25.000 EUR. Si le rachat excède 10% de la réserve ou un montant de 25.000 EUR, seule la partie ne dépassant pas 10 % de la réserve ou le montant de 25.000 EUR est exemptée de frais de sortie.
- En cas de rachats partiels supplémentaires (hors formule Comfort) endéans les 12 mois, les frais de sortie sont calculés sur la somme totale du rachat. Cette dernière possibilité de rachat partiel gratuit n'est pas cumulable avec la formule Comfort.

Frais des transferts (conversion) de fonds de placement internes dans le contrat Belfius Invest Target Income:

Pas d'application.

Indemnité de rachat/de reprise:

Pour toute information complémentaire sur les indemnités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Belfius Invest Target Income, disponibles sur le site web www.belfius.be ou dans son agence de Belfius Banque.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

En cas de problèmes, vous pouvez adresser vos plaintes tout d'abord auprès de votre agence, de votre chargé de relation ou au Service Gestion des Plaintes, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: claim@belfius.be. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Negotiator Claims de Belfius Banque, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: negotiation@belfius.be

A défaut de solution, vous pouvez alors soumettre le différend au «Service de Médiation des Assurances», Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: info@ombudsman.as; fax 02.547.59.75. En introduisant une plainte auprès de Belfius ou des instances de recours susmentionnées, vous préservez votre droit, le cas échéant, de porter le litige devant les tribunaux belges compétents.

Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire » et les conditions générales disponibles à première demande dans votre agence Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be.